

L'ÉGLISE

Père Bruno Houpert

Introduction : Du schéma préconciliaire « de Ecclesia » à la constitution « Lumen Gentium »

Le 29 SEPTEMBRE 1963, le Pape Paul VI ouvrait la deuxième session du Concile par un discours-programme dont le thème essentiel était l'Église.

« Le thème essentiel de cette deuxième session du Concile sera l'Église. Sa nature intime sera étudiée à fond, pour en donner, dans les limites permises en langage humain, une définition qui puisse mieux nous instruire sur sa constitution réelle et fondamentale et nous faire mieux découvrir les multiples aspects de sa mission salvifique. »

Prendre une conscience plus claire, plus approfondie du mystère de l'Église, étudier sa nature intime, définir sa constitution fondamentale pour mieux faire apparaître sa mission, tel était le travail fixé aux Pères du Concile par Paul VI. A la session de 1962, les évêques avaient rejeté le schéma « *de ecclesia* » proposé par la Commission préparatoire. Ils manifestaient par là leur volonté de faire œuvre nouvelle. Ce ne fut pas sans difficultés et il fallut du temps. L'élaboration de la Constitution a occupé en effet la majeure partie de la deuxième session. Elle sera reprise à la troisième session et ne sera votée que le 21 novembre 1964.

La Constitution « *Lumen Gentium* » n'est pas un simple document conciliaire parmi les autres ; elle est la partie maîtresse qui porte et dessine l'ossature de tout l'édifice. On peut dire qu'on trouve en ce texte l'esquisse des grands thèmes abordés par Vatican II : la charge des évêques, le ministère et la vie des prêtres, la rénovation de la vie religieuse, l'apostolat des laïcs, l'activité missionnaire, l'œcuménisme, l'Église dans le monde de ce temps. Les constitutions et décrets sont l'explicitation des principaux chapitres de *Lumen Gentium*.

Vingt ans après Vatican II, le Synode des évêques de 1985 a résumé cette visée ecclésiologique dans son document final en une phrase qui rassemble les quatre constitutions conciliaires, et dans laquelle l'Église est l'unique sujet : « L'Église (Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*), sous la Parole de Dieu (Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei Verbum*), célèbre les mystères du Christ (Constitution sur la sainte liturgie *Sacrosanctum Concilium*) pour le salut du monde (Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et Spes*) »¹.

Ainsi s'ouvre la Constitution : « *Le Christ est la lumière des peuples (Lumen Gentium) ; réuni dans l'Esprit-Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes créatures la bonne nouvelle de l'Évangile répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15). L'Église [...] se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre*

¹ « Synthèse des réponses au questionnaire préparatoire », DC 1909, 5 janvier 1986, p. 31.

nature et sa mission universelle » (n° 1). C'est le Christ et non l'Église qui est « lumière des nations ».

Déjà dans la Constitution sur la Liturgie, était apparue l'orientation nouvelle qu'avait demandée Jean XXIII et que l'ensemble des évêques souhaitaient donner à l'Église. Mais c'est en élaborant « *Lumen Gentium* » qu'elle se formulera de façon précise. La Constitution sur l'Église a marqué l'ensemble de l'œuvre conciliaire. A travers ce texte, c'est une vision renouvelée de l'Église qui s'affirme. Il est intéressant de comparer la structure du texte final avec le schéma préconciliaire, écho assez fidèle d'une présentation de l'Église encore courante au moment où s'ouvrait le Concile.

« *Lumen Gentium* » marque un renouveau dans l'appréhension du Mystère de l'Église. Les Pères du Concile se sont inspirés d'une ecclésiologie en train de se renouveler et déjà enseignée, ecclésiologie qui renouait avec la grande tradition (cf. travaux de De LUBAC, de CONGAR...). Certains ont pu reprocher au Concile d'avoir rompu avec la tradition et changé le contenu de la foi. La Congrégation pour la Doctrine de la Foi précise dans un texte de 2007 : « Le Concile n'a pas voulu changer et n'a de fait pas changé la doctrine en question, mais a bien plutôt entendu la développer, la formuler de manière plus adéquate et en approfondir l'intelligence »².

En fait, nous ne sommes pas devant une expression totalement nouvelle du mystère de l'Église, mais devant un approfondissement, et devant un changement dans la manière de le présenter. Ce changement doit induire une nouvelle manière de vivre en Église. S'il y a un changement, c'est par rapport aux siècles qui nous ont immédiatement précédés, non par rapport à l'ensemble de la tradition. Aussi bien une meilleure connaissance de la tradition, grâce aux travaux entrepris depuis la fin du siècle dernier, a-t-elle largement inspiré la rédaction de notre Constitution complétée par le renouveau des études bibliques, patristiques et liturgiques qui ont caractérisé le vingtième siècle.

A. L'ORDRE DES CHAPITRES

Il n'est pas sans intérêt de comparer le schéma « *de Ecclesia* » préparé par une commission préconciliaire, et envoyé à tous les évêques avant l'ouverture du Concile, avec la Constitution « *Lumen Gentium* » votée le 21 novembre 1964.

Le schéma *De Ecclesia* renvoie au schéma proposé pour la constitution dogmatique sur l'Église de Vatican I. Finalement, Vatican I s'était limité à traiter de la primauté et de l'infaillibilité pontificale *Pastor Aeternus* (1870). *De Ecclesia* se présente encore dans une perspective juridique (Église comprise à partir de sa constitution hiérarchique), selon les catégories de la théologie préconciliaire. L'Église est une société visible, hiérarchique, pyramidale, monarchique. Au cours de la première session du Concile Vatican II, « *de Ecclesia* » ne fut pas discuté mais rejeté. Les titres, et plus encore l'ordre suivi, sont révélateurs des différences, et permettent de mesurer le chemin parcouru.

² CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Église*, 29 juin 2007, www.vatican.va.

Schéma préconciliaire	Constitution
1. Nature de l'Église militante	1. Le mystère de l'Église
2. Les membres de l'Église militante et nécessité de l'Église pour le salut	2. Le Peuple de Dieu
3. L'épiscopat comme degré suprême du sacrement de l'Ordre et du Sacerdoce	3. La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat
4. Les évêques résidents	4. Les laïcs
5. Les divers états de perfection évangélique	5. L'appel universel à la sainteté dans l'Église
6. Les laïcs	6. Les religieux
7. Le magistère de l'Église	7. Le caractère eschatologique de l'Église en marche et son union avec l'Église du Ciel
8. L'autorité et l'obéissance dans l'Église	8. La Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le mystère du Christ et de l'Église
9. Les relations entre l'Église et l'État	
10. Nécessité pour l'Église d'annoncer l'Évangile à toutes les nations	
11. L'Œcuménisme	

Remarquons que le schéma préconciliaire avait un chapitre sur l'Œcuménisme. Le Concile traitera cette question à part et promulguera un décret. Par contre, « *Lumen Gentium* » a intégré un chapitre sur la Vierge Marie.

Ce qui est plus significatif, c'est le changement manifesté dans l'ordre des chapitres. On a pu parler d'inversion dans la manière de présenter le mystère de l'Église. La formule est exacte, encore faut-il s'entendre sur son contenu. On dit volontiers que le schéma initial était pyramidal : il partait d'en haut, c'est à dire du Pape et des évêques, pour aller vers le bas, les laïcs. La Constitution suivrait le chemin inverse : un chemin qui va des laïcs aux évêques et au Pape. Cette lecture n'est pas exacte.

En fait, « *Lumen Gentium* » part du mystère de la Trinité, signifiant ainsi l'importance de l'enracinement de l'Église dans le mystère trinitaire. Par ailleurs, la Constitution n'aborde pas la place des laïcs avant de parler des membres de la hiérarchie, mais présente l'Église comme Peuple de Dieu. Qui dit peuple de Dieu ne dit pas simplement « les laïcs », mais l'ensemble des

membres de l'Église, avec et y compris le Pape, les évêques, les prêtres. Ce serait revenir à d'anciens schèmes mentaux que d'identifier « peuple de Dieu » à laïcs. « *Lumen Gentium* » voit l'Église dans sa globalité, et la présente d'abord comme le rassemblement des hommes qui ont répondu à l'appel que Dieu leur adresse en Jésus-Christ par son Esprit. Dans un deuxième temps, la Constitution parle de la place et du rôle des ministres : voulus par le Christ, ils sont indispensables pour que ce peuple vive le mystère du salut et réalise la mission que lui a confiée le Christ.

Contrairement à une présentation qui avait cours avant le Concile, nous n'avons pas une hiérarchie et un peuple, mais un peuple hiérarchisé, c'est-à-dire structuré par des ministères. Alors que le premier schéma, écho de la vision du moment, se demande comment apparaît l'Église, et comment fonctionne ce corps social pour la sanctification de ses membres et l'évangélisation du monde, « *Lumen Gentium* » se demande d'abord qui est l'Église, et envisage ensuite la manière dont elle est structurée fondamentalement pour être pleinement elle-même et répondre à la volonté de son Seigneur qui l'envoie dans le monde.

S'il fallait parler d'un renversement dans la démarche, il faudrait dire que Vatican II part du mystère ecclésial et non de l'institution, comme le faisait le premier schéma. En d'autres termes, l'Église est appréhendée comme mystère de communion et de salut d'abord, comme peuple organisé et ayant des institutions propres au service de cette communion, ensuite. Là se situe l'inversion dans la démarche : le mouvement va moins du bas vers le haut que de l'intérieur vers l'extérieur.

Le schéma préparé par la commission porte la marque de la théologie courante avant le Concile. La plupart des traités sur l'Église avant le Concile sont nés d'abord comme défense de l'institution au moment des querelles de l'Église et de l'État, et ensuite comme apologie de cette institution au moment de la Réforme qui la mettait en cause. Ils étaient surtout une présentation et une justification de l'institution ecclésiale contestée d'abord par le pouvoir civil, ensuite par la Réforme protestante. Or le Concile s'est tenu dans un contexte historique nouveau. D'une part, il a bénéficié d'un renouvellement de l'ecclésiologie, et d'autre part, il n'a pas été convoqué pour répondre à des points de doctrine contestée, mais pour opérer une réforme. Il n'avait donc pas à défendre une institution menacée mais à redire aux chrétiens l'essentiel du mystère de l'Église.

Pour mener à bien cette réforme, l'Église se devait de s'interroger sur son mystère afin qu'il apparaisse mieux aux yeux de tout chrétien et qu'il soit manifesté plus clairement aux yeux de tous les hommes comme mystère du salut universel. Elle était tenue d'explicitier la conscience qu'elle a de son mystère, car c'est là révélation de ce mystère qui est la norme de toutes les réformes. La vie des chrétiens, les questions qu'ils posent, les changements culturels appellent des réformes, en font pressentir le besoin, mais seule la Parole de Dieu est la source des réformes et leur norme. En ce qui concerne l'Église, « *l'aggiornamento* » entrepris et défini dans ses grandes lignes ne se réduit pas à un simple ravalement de façades ni ne se limite à des corrections superficielles, mais envisage une conversion profonde pour une plus grande fidélité à la volonté du Christ.

Tirant son unité de la Trinité, l'Église est le nouveau peuple de Dieu, peuple de la foi, de l'espérance et de la charité. Elle est le corps du Christ vivant sous la mouvance de l'Esprit Saint. C'est Dieu qui donne à ce peuple sa croissance par la médiation des sacrements et des ministères, notamment du ministère épiscopal. Dieu en fait un peuple saint dont tous les membres, ministres ordonnés, religieux, religieuses, laïcs sont chargés d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut, chacun ayant dans l'Église une responsabilité propre. Ce peuple est en marche vers son accomplissement dans la gloire. Il a comme modèle la Vierge Marie. Tel est, en résumé, le

mouvement interne de ce texte. Le schéma préconciliaire, plus statique, s'attardait davantage à la description de l'institution et à la présentation des différents membres qui composent l'Église.

B. LE MYSTÈRE DE L'ÉGLISE

Le mystère au sens paulinien et patristique est l'œuvre de salut que Dieu réalise dans le monde et qui se dévoile dans sa réalisation même. Le mot mystère appelle celui de révélation, car à son origine le mystère est l'intention secrète que Dieu a sur le monde et qu'il fait connaître progressivement dans l'Ancien Testament et pleinement dans son Fils le Christ Jésus. Dans le premier chapitre de l'épître aux Ephésiens et dans le premier chapitre de l'épître aux Colossiens, Saint Paul résume en quelques phrases le déroulement du mystère de Dieu au cours de l'histoire. Dans l'une et l'autre lettre, il inclut l'Église comme réalisation du mystère de Dieu. Le mystère est un acte de Dieu et sa révélation est Parole et Action, et même Action de Dieu avant d'être Parole. Dieu intervient dans l'histoire d'Israël (choix d'Abraham, Exode...) et dit le sens de cette intervention.

Le mystère est objet de révélation sans « épuiser » ce qui est révélé. Le visage historique de l'Église ne suffit pas à comprendre ce qu'elle est car on omet alors sa dimension mystique et on ne tient compte que de sa dimension humaine, avec ses limites et ses erreurs. Il n'y a pas de définition globale de l'Église : on ne peut pas la cerner. Le Nouveau Testament emploie environ quatre-vingts images pour désigner et évoquer l'Église. C'est le même constat chez les pères de l'Église. Trois images retenues plus spécialement concernent l'Église dans les textes de Vatican II : Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit (LG 7 ; PO 1 ; AG 7).

Si Vatican II fut un concile sur l'Église, il ne fut pas seulement un Concile ecclésiologique. Dans une conférence importante pour l'interprétation de *Lumen Gentium*, le cardinal Ratzinger disait en l'an 2000 que « *Vatican II a clairement voulu inscrire et subordonner le discours sur l'Église au discours sur Dieu : il a voulu proposer une ecclésiologie au sens proprement "théologique", mais la réception du Concile a jusqu'ici négligé cette caractéristique qualificative en faveur des seules affirmations ecclésiologiques particulières ; elle s'est jetée sur des paroles particulières qu'il était facile de rappeler et, ainsi, elle est restée en deçà des grandes perspectives des Pères conciliaires* »³

Les numéros 2 à 5 de *Lumen Gentium* explicitent l'origine et la destination trinitaires de l'Église. L'Église est le projet du Père éternel : « *Tous ceux qui croient au Christ, il a voulu les appeler à former la sainte Église* » (n° 2). Le Christ a pour mission de réaliser le dessein de salut du Père. LG 3, 5 et 8 affirment à plusieurs reprises que le Christ a fondé l'Église, principalement à la Croix. « *Toute l'action et toute la destinée de Jésus, constituent d'une certaine manière la racine et le fondement de l'Église. L'Église est comme le fruit de toute la vie de Jésus. La fondation de l'Église présuppose l'ensemble de l'action salutaire de Jésus dans sa mort et sa résurrection ainsi que la mission de l'Esprit* »⁴. LG 4 parle du Saint-Esprit qui sanctifie l'Église. Même si le texte est bref, il signe le retour décisif d'une ecclésiologie pneumatologique. L'Esprit est à l'œuvre à chaque étape de fondation de l'Église.

³ J. RATZINGER, « L'Ecclésiologie de la Constitution conciliaire *Lumen Gentium* », DC n° 2223, 2000, p. 304.

⁴ COMMISSION THEOLOGIQUE INTERNATIONALE, « Thèmes choisis d'ecclésiologie à l'occasion du vingtième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II (1984) », in *Textes et Documents (1969-1985)*, Cerf, 1988, pp. 327- 328.

La conscience nouvelle que l'Église prend d'elle-même apparaît dès les premiers paragraphes de « *Lumen Gentium* ». D'emblée, Vatican II situe le mystère de l'Église dans le mystère de la Trinité qui en est la source. Il résume tout son développement par une citation de saint Cyprien : « *L'Église universelle apparaît comme un peuple qui tire son unité du Père, du Fils et du Saint Esprit* » (n° 4). Le mystère de l'Église renvoie au mystère de Dieu ; l'Église–mystère est l'Église de la Trinité.

Le mystère de l'Église renvoie au mystère de Dieu ; l'Église- mystère est l'Église de la Trinité. Le père de Lubac commentera en disant : « L'Église est donc mystère, mais mystère dérivé. Elle est mystère, parce que, venant de Dieu, et toute au service de son Dessein, elle est organisme de salut. Elle l'est, plus précisément, parce qu'elle se rapporte tout entière au Christ, n'ayant d'existence, de valeur et d'efficacité que par lui »⁵.

Dans ces paragraphes consacrés à l'enracinement du mystère de l'Église dans la Trinité, les citations de l'Écriture et de la Tradition abondent, manifestant la volonté du Concile de demeurer fidèle à la Révélation et de retrouver le vocabulaire biblique et patristique pour présenter le mystère de l'Église. Le numéro 6 offre un florilège des images « *tirées de la vie pastorale, de la vie des champs, du travail de construction, de la famille, des épousailles* ». Ce sont les images utilisées par les prophètes, reprises par le Christ, développées par les Pères de l'Église, pour faire pressentir le mystère du rassemblement des hommes en Jésus Christ par la puissance de l'Esprit.

On ne trouve pas dans ces paragraphes un développement sur la Trinité mais la description, dans un langage biblique, de l'économie du salut, c'est-à-dire du projet de salut que Dieu réalise dans notre histoire, par Jésus-Christ son Fils et par la puissance de l'Esprit. On y trouve aussi la place de l'Église dans cette économie. Dans son dessein bienveillant de salut, le Père envoie son Fils qui rassemble, en lui les hommes par la puissance de l'Esprit Saint. Les membres de l'Église, configurés au Christ par l'onction de l'Esprit, ont ainsi accès au Père. L'Église apparaît ainsi comme cette part de l'humanité qui se reconnaît objet de la bienveillance de Dieu, qui accueille le salut en Jésus-Christ et participe consciemment aux relations qui vont du Père au Fils par l'Esprit et qui annonce les merveilles que Dieu accomplit dans le monde.

L'Église jaillit de la Trinité et tous les aspects de son mystère sont à considérer à cette lumière : son être profond, sa vie, ses sacrements, sa sainteté, ses institutions, sa mission, son achèvement dans la gloire de Dieu. Nous sommes évidemment loin de d'une ecclésiologie présentant l'Église comme une société fondée par Jésus-Christ et chargée de continuer son œuvre, en prenant pour ainsi dire le relais. Certes « *Lumen Gentium* » parle de l'institution ecclésiale mais cette réalité ne s'éclaire que dans le rayonnement de la Trinité sainte. La compréhension de ce qu'est l'Église ne peut pas être le fruit d'analyses car aucune d'entre elles ne peut rendre compte totalement du mystère de l'Église. L'Église est d'abord et avant tout une action de Dieu par les hommes, pour les hommes en vue du salut de l'humanité.

Ainsi la Constitution nous présente l'Église en partant d'en haut. Mais cet « en haut » n'est pas l'épiscopat et la papauté. C'est la Trinité. « *Lumen Gentium* » lie organiquement mystère de l'Église et mystère des trois Personnes divines. D'une autre manière, nous pouvons dire qu'elle part « du dedans », là où se nouent mystérieusement les relations intimes entre Dieu et son peuple, là où se réalise visiblement l'Alliance. L'Église n'est pas peuple de Dieu en ce sens seulement qu'elle reconnaît l'existence de Dieu et la proclame, lui demeurant comme extérieure. Elle est peuple de Dieu parce qu'elle est le rassemblement des hommes qui participent

⁵ H. DE LUBAC, *Paradoxe et mystère de l'Église*, Aubier-Montaigne, Paris, 1967, p. 34.

actuellement à la vie du Père, du Fils et de l'Esprit. Elle est « famille de Dieu » (Eph. 3,19). Elle est « demeure de Dieu parmi les hommes » (Apoc. 21,3). Quand nous lisons « *Lumen Gentium* », il est indispensable de lier le deuxième chapitre sur « le Peuple de Dieu » au chapitre premier. La notion de peuple de Dieu pour désigner l'Église est en effet ambiguë et peut prêter à des contresens. C'est la contemplation de l'économie du salut qui nous en dévoile le contenu.

Cette perspective ouvre à une réflexion renouvelée sur l'Église. Nous sortons du schéma : Dieu, le Christ, l'Église. Pour Vatican II l'Église naît sans cesse de la volonté du Père et elle actualise sans cesse dans le monde la mission du Fils et de l'Esprit. L'Église ne naît pas de la volonté des hommes, mais de la volonté de salut de Dieu. Elle n'est pas née, dans l'histoire, de circonstances sociologiques et religieuses favorables, mais de la Parole de Dieu, de la Mort et de la Résurrection du Christ et de l'envoi de l'Esprit Saint au matin de Pentecôte. Elle est un don de Dieu que nous accueillons et que nous devons manifester. Elle est donc aussi une tâche à accomplir. Mais d'abord un don de Dieu. Quant à la tâche à accomplir elle est encore œuvre de Dieu à travers nos personnes.

C. L'ÉGLISE, PEUPLE DE DIEU

La position du chapitre II sur le Peuple de Dieu concerne non pas seulement les laïcs, mais tous les fidèles, les baptisés, tout ce qui est commun aux baptisés. Situé avant les chapitres sur les différents états de vie, et notamment avant le chapitre sur la hiérarchie, il signe la fin d'une vision pyramidale de l'Église et manifeste la fondamentale égalité de tous les membres de l'Église, fondée sur la dignité baptismale. *Lumen Gentium* affirme le primat de la vie théologique (vie de foi, d'espérance et de charité) sur les différentes fonctions dans l'Église liées au ministère ordonné.

L'expression « Peuple de Dieu » appliquée à l'Église dans « *Lumen Gentium* » a connu le plus grand succès. Elle a aidé les chrétiens à entrer dans cette conscience renouvelée que l'Église a prise d'elle-même au Concile. Cette notion présente bien des avantages. Qui dit peuple dit grand rassemblement de personnes différentes et pourtant unies par une même histoire, une culture, des coutumes et un destin commun. Le peuple s'oppose d'une part, au petit groupe dont tous les membres se connaissent, et, d'autre part, à la secte qui est fermée. Parler de l'Église comme « peuple » c'est voir en elle un rassemblement vaste et accueillant, c'est la reconnaître comme une et diverse. Un peuple, ordinairement, est lié à un territoire. Pour l'Église, il n'est pas question de pays déterminés : par là, la notion doit subir une extension de sens. Il faut ajouter qu'elle ne dit pas à elle seule, tout le mystère de l'Église.

Mais elle évoque bien l'insertion de l'Église dans l'histoire du salut. Si l'Église naît du Christ mourant sur la Croix et si elle se manifeste au matin de la Pentecôte comme universelle, comme catholique, elle a été préfigurée par l'histoire d'Israël. Elle est le « nouveau peuple de Dieu » (n° 9 ; expression non-biblique), le peuple messianique, annoncé par les prophètes, qui accomplit les promesses de l'ancienne Alliance. En elle, Israël trouve son achèvement, et l'Ancien Testament est accompli par le Nouveau Testament.

Comme le peuple d'Israël qui la préfigurait, l'Église est un peuple historique : « *Elle marche dans le siècle présent à la recherche de la cité future, celle-là permanente* » (n° 9). Accomplissement de l'histoire d'Israël, tout lui est donné dans le Christ, et son mystère demeure le même à travers les siècles. Mais insérée dans l'histoire qu'elle manifeste comme histoire sainte et qu'elle traverse, tendue vers la cité céleste, elle connaît nécessairement des expressions diverses.

Par le fait même, elle est appelée sans cesse à se purifier pour mieux vivre et annoncer le mystère du Christ. C'est là un aspect important qui nous ouvre à la compréhension et à l'accueil des réformes que Vatican II a demandées.

Reprendre la notion de peuple de Dieu pour désigner l'Église, c'est encore offrir une possibilité de sortir d'une juxtaposition – parfois vécue comme une opposition – entre clercs et laïcs et c'est appeler tous les membres du peuple de Dieu à prendre conscience de leurs responsabilités. L'Église en effet est un peuple prophétique, sacerdotal et royal et tous les chrétiens « prophètes, prêtres et rois » ont la charge de la croissance de ce peuple, c'est-à-dire de sa vie et de sa mission. Certes tous n'exercent pas les mêmes fonctions. Ce peuple, en effet, est hiérarchisé et le ministère ordonné tient une place unique et joue un rôle original. Mais tous sont membres actifs, appelés à participer à l'édification du Corps du Christ et à travailler au salut du monde. Tous participent au sacerdoce commun, à la fonction prophétique du Christ et au service royal. (n° 34-35-36).

La relation sacerdoce des baptisés et sacerdoce ministériel trouve sa parfaite expression dans le texte suivant : « *Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent à l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré, pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâce, le témoignage d'une vie sainte et par leur renoncement et leur charité effective* » (n° 10).

Entre le sacerdoce commun des baptisés et le sacerdoce ministériel des évêques et de leurs coopérateurs les prêtres, il y a une différence non pas de degré : – le sacerdoce ministériel n'est pas au-dessus du sacerdoce des fidèles – mais de « nature » et ils sont ordonnés l'un à l'autre, tous deux ayant mission de rendre actuelle l'activité messianique du Christ. L'opposition prêtres/fidèles est dépassée : tout membre du peuple de Dieu l'est à part entière et chacun est responsable, pour sa part et à sa manière, de l'évangélisation du monde.

En partant du peuple de Dieu, envisagé globalement, en rappelant qu'il est peuple sacerdotal, prophétique et royal, il était plus facile aux Pères du Concile de montrer quel rapport existe entre sacerdoce des baptisés et sacerdoce ministériel. Distinguer d'abord, pour ensuite harmoniser rend l'opération plus ardue. Par ailleurs cette dernière démarche est moins conforme à la Révélation. « *Lumen Gentium* » obéit toujours au même processus : voir l'ensemble de l'Église et noter que cet ensemble est hiérarchisé et structuré.

Notons enfin l'éclairage qu'apportera cette notion de peuple de Dieu, au mouvement œcuménique. L'ensemble des Églises et des communautés chrétiennes font partie du peuple de Dieu, mais toutes ne réalisent pas au même degré les richesses du mystère du Christ. L'Église catholique affirme qu'en elle se trouve réalisée « *L'Église comme société constituée et organisée en ce monde* », (n° 8) c'est-à-dire « *l'Ecclesia* » telle que l'a voulue le Christ. Elle reconnaît que les autres Églises et communautés chrétiennes sont des réalités partielles de cette « *Ecclesia* ». Le mouvement œcuménique partira de la reconnaissance de tout ce qu'il y a de commun entre les Églises et les Communautés chrétiennes. Celles-ci, quelles qu'elles soient, doivent se convertir en s'écoutant mutuellement et en se communiquant leur manière de vivre le même mystère du Christ.

D. L'ÉGLISE-SACREMENT

« L'Église étant dans le Christ, en quelque sorte, le sacrement c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle » (n° 1 ; voir aussi les n° 9 et 48 où le mot sacrement revient).

Portée partout par le concept « mystère », la sacramentalité de l'Église est exprimée explicitement à trois reprises dans *Lumen Gentium*. Selon LG 1, l'Église est « dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». LG 48 dit que l'Église est « comme le sacrement universel du salut ».

L'expression Église–Sacrement n'a pas, à la publication de la Constitution, suscité beaucoup de réactions. Sans doute le mot sacrement utilisé uniquement pour désigner les sept sacrements de l'Église a-t-il pu apparaître – appliqué à l'Église – comme une pieuse expression. Or il est un des mots-clefs de la Constitution. Son emploi par le Concile a contribué, par la suite, à un approfondissement du mystère de l'Église tel qu'il est présenté dans « *Lumen Gentium* ».

Nous devons d'abord retrouver le sens biblique et patristique de ce terme. Le mot « *sacramentum* » est à rapprocher du mot « *mysterium* ». Le n° 5 de « *Lumen Gentium* » parle de « *mysterium ecclesiae sanctae* » et tout le premier chapitre s'intitule « *De ecclesiae mysterio* ». Le mot « *mysterium* » est la transcription et le mot « *sacramentum* », la traduction, d'un même terme grec celui de « *mysterion* ».

B.-D. de la Soujeole montre que traditionnellement, le mot mystère s'entend en deux sens, ordonnés l'un à l'autre, toujours de l'ordre de la révélation : vérité accessible seulement par la foi, et réalité présente en ce monde du don de Dieu qui se communique. *Lumen Gentium* fait aussi référence à ces deux aspects du mystère comme révélation-vérité et révélation-réalité⁶. L'aspect du mystère « révélation-réalité » est ici à mettre en lien avec le mot sacrement (*sacramentum* ayant été souvent en Occident la traduction du grec *mysterion*), où une réalité divine salvifique est révélée (signe) et manifestée (présence réelle et efficace). D'une façon générale, on peut dire que la notion de sacrement désigne une réalité visible appartenant au monde visible mais représentant (c'est-à-dire rendant présentes pour l'homme) des réalités spirituelles invisibles : le sacrement fait entrer visiblement dans notre monde sensible, et partant en nous, les réalités du monde invisible. Notons que généralement, tandis que la notion de mystère est plutôt « descendante », la notion de sacrement est plutôt « ascendante » : c'est le visible qui conduit à l'invisible mystère qu'elle porte en elle.

Le sacrement, au sens large, est donc une réalité humaine qui réalise et manifeste une intervention de Dieu dans notre monde pour le salut des hommes. Il a une face visible (le signifiant) et une face invisible (le signifié). Comme réalité du monde, il est objet d'analyses rationnelles ; comme réalité divine, il est objet de foi. Il importe cependant de ne pas juxtaposer les deux réalités, mais de bien voir que l'on n'atteint le signifié que par le signifiant. La réalité visible est lue dans la foi comme action salutaire de Dieu.

⁶ Cf. B.-D. DE LA SOUJEOLE, *Introduction au mystère de l'Église*, Parole et Silence, 2006, p. 320.

Appliquée à l'Église, la notion de sacrement facilite l'entrée dans la nouvelle conscience que l'Église prend d'elle-même. Comme la notion de peuple de Dieu, elle inscrit l'Église dans l'économie du salut qui est tout entière sacramentelle. Elle la conduit à se décentrer pour se centrer sur le Christ dont elle est le signe efficace. La notion de sacrement relève, en effet, de la catégorie de signe qui évoque la relation. Parler de signe, c'est parler de la rencontre de deux personnes, l'une qui adresse un message, l'autre qui déchiffre et accueille ce message. L'Église est le signe que Dieu élève au milieu des nations, appelant les hommes à se rassembler en Jésus Christ par la puissance de l'Esprit. Il est donc impossible pour l'Église de se penser en dehors de sa relation au Christ qui l'appelle et l'envoie, et en dehors du monde auquel elle est envoyée pour lui annoncer l'Évangile. Que cette catégorie de signe ne nous fasse pas oublier qu'il s'agit d'un signe sacramentel, c'est à dire d'un signe efficace, qui réalise ce qu'il signifie. L'Église annonce le salut de Dieu en étant le lieu où il s'accomplit effectivement.

Ainsi s'esquisse dans le rapport d'union du Christ et de l'Église la notion de l'Église sacrement du Christ. La finalité de l'incarnation est de permettre à tous les hommes une rencontre plénière avec Dieu et dans ce contact de les sauver. Mais le paradoxe de l'incarnation, c'est qu'elle est simultanément historique, c'est-à-dire située dans l'espace et le temps, et universelle car elle est destinée à unir tous les hommes de tous les temps à Dieu. C'est pour répondre à ces deux exigences de l'incarnation que surgit le mystère de l'Église, prolongement du Corps du Christ qui, ayant pour fin de nous montrer le Christ et de nous incorporer à lui par les sacrements, en particulier l'Eucharistie, apparaîtra en quelque sorte comme l'extension de l'incarnation à tous les lieux, tous les temps et tous les hommes de toutes les générations, non comme un événement du passé, mais comme le moyen concret et actuel de la rencontre de chacun avec Dieu.

De même que le Christ est le sacrement de Dieu, étant celui en qui et par qui Dieu se présente concrètement aux hommes, de même, dans la même ligne, l'Église est comme le sacrement du Christ en tant qu'elle nous manifeste visiblement le Christ invisible et qu'elle apparaît comme la réalité de notre monde en qui et par qui l'homme peut rencontrer le Christ et Dieu dans le Christ.

Et puisque tous les hommes sont appelés au Salut en rencontrant le Christ, l'Église, Sacrement du Christ, ne passera pas tant que durera le monde. Car en tant que sacrement de la présence agissante et salvifique du Christ, jamais elle ne sera dépassée dans le monde. Elle durera ici-bas comme signe permanent du Salut opéré par le Christ jusqu'à la fin des temps où le Père récapitulant tout dans le Christ deviendra « tout en tous ».

Cette union structurelle du Christ et de l'Église à la fois « signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » est fondamentale car elle implique que l'Église du Christ est nécessairement une et indivise en dépit de la division des chrétiens. L'Église du Christ est une parce qu'elle se présente comme le sacrement du Christ qui est un. Le Christ a donc institué une seule et unique Église, et cette Église nécessaire au salut, n'a pu être détruite par la division des chrétiens.

Sacrement de salut, l'Église est appelée à s'oublier elle-même pour être servante de son Seigneur, au service des hommes. C'est là le fondement de sa pauvreté dont il a été question si souvent au Concile. Pauvreté qui se manifeste dans une dépendance totale par rapport à son Seigneur, dans l'emploi des moyens spirituels à l'exclusion de la recherche d'appuis humains, dans le souci d'annoncer l'Évangile aux plus pauvres et aux plus démunis. Sacrement de salut, l'Église ne peut se prendre pour une fin. « *Elle est signe et moyen de l'union intime avec Dieu, dit le Concile, et de l'unité de tout le genre humain* » (n° 1). Elle est pour le Père et pour les hommes, imitant en cela le Christ.

Utiliser la notion de sacrement pour dire l'Église, c'est refuser de parler et d'une réalité sociale et d'une réalité divine comme de deux réalités juxtaposées, selon une présentation qui avait cours dans l'enseignement théologique et qui s'attardait sur l'institution pour parler ensuite du Corps mystique. Dire que l'Église est sacrement, c'est saisir son mystère dans l'unité ; c'est lire dans tout ce qui la constitue : son institution, la vie des communautés, l'existence des chrétiens, les célébrations liturgiques et l'annonce de l'Évangile, l'intervention de Dieu dans l'histoire des hommes pour les conduire au salut.

Le numéro 8 de « *Lumen Gentium* » rappelle cette unité en se référant au mystère de l'Incarnation : « *Tout comme la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Église est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du Corps* ». Le raisonnement par analogie avec l'Incarnation est justifié : le Christ est en effet le sacrement de Dieu, sacrement primordial qui fonde tout l'ordre sacramentel.

La notion de sacrement appliquée à l'Église permet de saisir l'unité de sa vie et de sa mission que nous sommes trop habitués à séparer. Ne parlons-nous pas d'œuvres « *ad intra* » et d'œuvres « *ad extra* » ? La distinction va parfois jusqu'à la juxtaposition. Un tel vocabulaire n'est pas sans inconvénients dans la mesure où il laisse entendre que l'Église a une vie interne qui ne serait pas missionnaire et une mission qui ne serait pas le déploiement de sa vie en Jésus Christ. En disant que l'Église est sacrement de salut nous évitons cette juxtaposition, car dans le sacrement, signifiant et signifié sont les deux versants d'une même réalité. Parce que sacrement, l'Église ne peut être repliée sur elle-même : elle est appelée pour être envoyée. Elle prend conscience de ce qu'elle est profondément dans l'exercice de sa mission, tout autant que dans les célébrations dans lesquelles elle se reçoit comme Église du Christ dans l'Esprit. Elle est tout à la fois mystère de communion et mystère de mission. Elle n'assure sa mission qu'en étant unie au Père par le Fils dans l'Esprit. Elle ne demeure dans la communion des Personnes divines que si elle assure la mission pour laquelle Dieu l'appelle.

Servante du Christ, l'Église doit demeurer fidèle à son Seigneur. L'Église, sacrement du salut, n'a pas d'abord à paraître, mais à être pleinement elle-même : être ce que son Seigneur attend d'elle. Aussi bien, faut-il moins parler de réformes de l'Église que de conversion. Et la conversion est une œuvre de l'Esprit Saint. La conversion, concrètement, se réalise par la puissance de l'Esprit dans une confrontation permanente à la Parole de Dieu. L'évolution du monde, les changements culturels provoquent l'Église à approfondir son mystère et à le rendre plus transparent dans le quotidien de son existence. Ils ne sont pas la cause de sa conversion et des réformes mais l'occasion.

Il est évident qu'utiliser le mot sacrement dans le contexte présent nous conduit comme spontanément à insister plus sur la signification que sur l'efficacité. Lorsqu'elle vivait dans le contexte de « chrétienté », l'Église se pensait essentiellement comme moyen de salut et l'accent était mis sur l'efficacité. Elle se posait peu la question de la signification, car à proprement parler, elle ne vivait pas sous le regard du non-chrétien. Le non-chrétien habitait les terres lointaines et pour lui annoncer le salut, elle organisait des missions. Aujourd'hui l'Église retrouve sa situation de diaspora qui a caractérisé sa naissance et ses premiers développements. Elle vit donc sous le regard de l'autre, de cet autre à qui Dieu l'envoie. Elle ne peut pas ne pas s'interroger sur le témoignage qu'elle porte par tout ce qui constitue la face visible de son mystère. Dès lors l'insistance sur la signification devient normale et, il faut ajouter, nécessaire. Mais il faut éviter la loi pendulaire qui nous conduit d'un extrême à l'autre. Dans la notion de sacrement l'efficacité est indissociable de la signification : le sacrement produit ce qu'il signifie, et signifie ce qu'il produit.

Séparer l'efficacité de la signification, oublier l'une ou l'autre, c'est briser l'ordre sacramental. La Constitution insiste avec raison sur ces deux dimensions, indissolublement unies, de la réalité sacramentelle : l'Église est « signe et moyen de salut ».

E. APPEL À LA SAINTETÉ ET ÉTAT RELIGIEUX

Comparant la Constitution au schéma préparatoire, nous avons noté une inversion dans l'ordre des chapitres relatifs au peuple de Dieu et à la constitution hiérarchique de l'Église. Il faut revenir sur cette distribution des divers chapitres, en ce qui concerne la place de l'état religieux. Le schéma suivait un ordre qui était devenu habituel : ministère ordonné, religieux, laïcs. « *Lumen Gentium* » situe un chapitre sur l'appel universel à la sainteté avant le chapitre sur les religieux, et à la suite du chapitre sur les laïcs. Une telle répartition des sujets a une profonde signification : la sainteté n'est pas réservée à quelques uns qui choisissent la vie religieuse, elle est la vocation de tout chrétien. Le titre du chapitre lui-même est révélateur : appel universel à la sainteté.

La vie religieuse n'est pas un état de vie qui se situe entre celui du clerc et celui du laïc. « *Lumen Gentium* » entend la vie religieuse au sens le plus large, concernant tous ceux qui professent les conseils évangéliques. Certains sont aussi clercs, beaucoup demeurent laïcs (laïcs consacrés) car ils ne rentrent pas dans l'état religieux sanctionné par l'Église. Voilà pourquoi la vie religieuse n'est pas traitée juste avant ou juste après les laïcs. La spécificité des religieux ne consiste plus aujourd'hui sur l'appel à la sainteté, mais sur la particularité du charisme de l'institut comme mode de manifestation du Règne. On distingue entre spiritualité (caractéristique christologique, mode particulier de relation et d'imitation du Christ) et charisme (caractéristique ecclésiologique, grâce et donc appel pour l'édification du Corps).

La distinction entre clercs et laïcs regarde la structure de l'Église dans l'Église, il y a des ministères ordonnés qui sont au service de la croissance du Corps du Christ. La distinction entre religieux et non-religieux concerne des états de vie et relève de la signification du mystère ecclésial dans l'Église, il y a des religieux, qui par leur engagement dans les vœux et la pratique de la vie commune, ont comme mission, entre autres, d'annoncer que le Royaume de Dieu inauguré ici-bas connaîtra un achèvement à la fin des temps. Les religieux et les religieuses rappellent, par leur mode original de vie, l'accomplissement du Royaume de Dieu. Par là, l'état religieux est lié à l'Église, comme sacrement du Royaume. Il exprime un aspect de la sacramentalité ecclésiale.

La distinction entre clercs et laïcs, comme celle entre religieux et non-religieux ne se situe pas au plan de la sainteté. Le ministère ordonné est au service du peuple chrétien. Il est accompli au nom du Christ pour que ce peuple puisse participer à la sainteté de Dieu. L'état religieux, lui, est, par son existence même, un appel adressé à tout le peuple chrétien. C'est une invitation à accueillir le Royaume de Dieu qui vient et qui est la sainteté de Dieu communiquée aux hommes.

« La profession des conseils évangéliques apparaît comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Église dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, comme le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, mais est en quête de la cité future, l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, manifeste aux yeux de tous les croyants les bien célestes déjà présents en ce temps, atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du Royaume des

Cieux... L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Église, appartient donc inséparablement à sa vie et à sa sainteté » (n° 44).

Vatican II comporte un décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse, mais retrouvant, là encore, la grande tradition, le Concile a consacré un chapitre de « *Lumen Gentium* » à l'état religieux et le présente comme appartenant inséparablement à la vie et à la sainteté de l'Église. « *Mutuae relationes* » (n° 20) précise que la vie religieuse est une manière de participer à la nature sacramentelle du peuple de Dieu. Cela signifie qu'elle contribue à sa manière, et cette manière est originale, à faire que l'Église soit sacrement du Christ, sacrement du Royaume.

Quant à la sainteté, elle concerne tous les membres de l'Église. « *Maître divin et modèle de toute perfection, le Seigneur Jésus a enseigné à tous et à chacun de ses disciples quelle que soit leur condition, cette sainteté de vie dont il est à la fois l'initiateur et le consommateur : "Vous donc, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait." (Mt 5,48). Et en effet, en tous il a envoyé son Esprit pour les pousser intérieurement à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de toute leur intelligence et de toute leurs forces et aussi à s'aimer mutuellement comme le Christ les a aimés » (n° 40).*

Certes cette sainteté revêt des formes diverses selon l'état de vie adopté, les charges assumées, les engagements pris et selon le tempérament de chacun. Et le Concile passe en revue quelques unes de ces formes diverses. Mais il s'agit toujours de la même sainteté qui est participation à la sainteté de Dieu. Perspective importante pour la mission : tout le peuple de Dieu est appelé à vivre à la manière de son Seigneur pour témoigner devant les hommes des merveilles qu'il accomplit dans l'histoire. Le peuple de Dieu est le peuple messianique, le peuple que Dieu sanctifie pour être « signe élevé au milieu des nations ».

Il faut situer ici la prière et les célébrations, notamment les célébrations sacramentelles, qui sont moyens de sainteté et qui en sont également l'expression. L'Église confesse en priant et en célébrant les sacrements que sa sainteté, qui conduit à la conversion dans l'existence quotidienne, est communion au Père par le Fils dans l'Esprit.

Parce qu'ils sont tous appelés à la même sainteté, les membres de l'Église sont tous égaux devant Dieu. Baptiser un petit enfant fait de cet enfant un fils de Dieu au même titre que ses parents. Tout baptisé fait partie du peuple prophétique, sacerdotal et royal.

« *L'Église dont le saint Concile présente le mystère est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte » (n° 39).* Comment cette affirmation est-elle conciliable avec le péché dans l'Église ? La Constitution n'aborde pas la question dans ce chapitre. Dans son ensemble la Constitution reconnaît qu'au sein de l'Église, il y a des pécheurs. Elle reconnaît même implicitement que l'Église est pécheresse puisqu'elle parle « *d'une Église qui enferme des pécheurs en son propre sein et qui est à la fois sainte et appelée à se purifier et qui poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement* ». (n° 8).

L'Église est le lieu où le péché est reconnu et confessé en vue du pardon. La Parole de Dieu et la Croix qui sont procès pour le monde, mettent aussi l'Église en procès. Il ne faut pas craindre de le dire : l'Église est sacrement de salut par l'appel à la conversion qu'elle adresse à tous les hommes, par les moyens qu'elle leur offre pour réaliser cette conversion, et aussi par sa propre et continuelle conversion.

F. CARACTÈRE ESCHATOLOGIQUE DE L'ÉGLISE

Le schéma préparatoire n'abordait pas la question de l'eschatologie. La Constitution lui consacre un chapitre entier intitulé : « Le caractère eschatologique de l'Église et son union avec l'Église du ciel ». Ce chapitre a été rédigé à la demande de Jean XXIII. Paul VI de son côté a exprimé le désir qu'il soit intégré dans la Constitution. Une expression revient dans la rédaction de ce chapitre qui est significative : « l'Église pèlerinante » ou sous une autre forme : « Église qui accomplit son pèlerinage ».

Cette image d'un peuple en marche vers un accomplissement, « vers une patrie », fait partie de cette conscience nouvelle que l'Église, au Concile a prise d'elle-même. Parler de l'Église de la terre comme un peuple en marche vers sa patrie, jouissant déjà des arrhes de l'Esprit et de la présence de son Seigneur, « vivant les douleurs de l'enfantement et attendant la manifestation des fils de Dieu », c'est reconnaître qu'elle est le dynamisme même de la création. S'il est un dynamisme du monde, ce ne peut être que celui que vit l'Église tendue vers le retour de son Seigneur qu'elle appelle de tous ses vœux, et vers l'accomplissement de l'humanité dans le royaume de Dieu arrivé en plénitude.

Si l'Église est pèlerinante, c'est qu'elle n'est pas parfaite. Dès lors, pas de place pour le triomphalisme. Entre ce que l'Église sera dans la gloire et ce qu'elle est aujourd'hui, il y a une distance qui ne sera jamais mesurée. D'ailleurs une telle distance n'est pas faite pour être mesurée, mais pour être parcourue, en précisant que la fin du parcours est la fin de l'histoire. C'est la conscience de cette distance ainsi que son union à tous ses membres déjà rassemblés, dans la gloire de Dieu qui met l'Église sur le chemin de la conversion et en état de perpétuelle réforme.

Il faut rapprocher ce chapitre de celui sur l'appel à la sainteté, car c'est la dimension eschatologique de l'Église qui pour une part, éclaire le mystère de la sainteté de l'Église dans son rapport au péché. Parce qu'elle est en pèlerinage en ce monde, l'Église porte la marque du péché et, dans le même temps, celui de la sainteté. Corps du Christ animé par l'Esprit, elle reçoit sans cesse le pardon de ses péchés qu'elle confesse et par le fait même, participe à la sainteté de son Seigneur. L'Église n'est pas le lieu où il n'existe pas de péché, mais le lieu où le péché est reconnu et confessé en vue du pardon. Elle est sainte parce que sanctifiée, et sanctifiée parce qu'elle avoue son péché et reçoit le pardon de Dieu.

Entre les chrétiens qui sont encore sur la route du ciel, et ceux qui y sont déjà parvenus, avec ceux aussi qui, après leur mort, se purifient encore, avant de voir Dieu, une union s'établit, car nous sommes tous de la même Église, c'est ce qu'on appelle la Communion des Saints. Les habitants du Ciel contribuent à affermir l'Église de la terre en sainteté, ils ajoutent à la grandeur du culte qu'elle rend à Dieu, et ne cessent d'intercéder pour nous, offrant au Seigneur, par Jésus son Fils, les mérites qu'ils ont acquis sur terre. De son côté, l'Église de la terre n'a cessé, dès les premiers temps du christianisme de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. Elle honore la Vierge Marie, les Apôtres, les Martyrs, les Anges et tous les Saints, sollicitant le secours de leur intercession.

L'exemple des hommes qui, sur cette terre, ont suivi fidèlement le Christ, est pour les chrétiens un stimulant à marcher sur leurs traces. Par eux, nous apprenons le chemin par lequel, à travers les vicissitudes de cette vie, il nous sera possible de parvenir à l'union parfaite avec le Christ. Cette Communion des Saints atteint son sommet dans le culte liturgique et spécialement dans la

célébration du sacrifice de la messe, lorsque notre offrande d'ici-bas, par l'intermédiaire du Christ, reçoit son achèvement dans les cieux, où les Saints s'unissent à nous et prient pour nous, et que la grâce de Dieu descend sur nous.

Le Concile termine le chapitre VII par une exhortation au culte des Bienheureux. Il rappelle que la dévotion consiste moins dans la multiplicité des pratiques extérieures, que dans la volonté de se donner davantage à Dieu. Aussi, bien comprise, cette vénération des saints, loin de diminuer le culte dû à Dieu, le rend au contraire plus riche et plus profond.

Conclusion

L'histoire de l'origine de l'Église est une histoire d'amour. « Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui, ne périsse pas mais ait la vie éternelle » (Jn 3,16). Et c'est pourquoi le Concile affirme que l'Église est en quelque sorte le sacrement de notre salut, c'est-à-dire le signe et le moyen de notre union avec Dieu (LG n°1), car c'est par le Christ que nous sommes sauvés, mais le Christ nous est donné dans et par l'Église.

L'Église a un double aspect, visible en tant qu'elle pérégrine sur la terre et qu'elle est une société hiérarchiquement organisée avec ses chefs et ses lois, invisible en tant qu'elle est l'œuvre de l'Esprit et que c'est la grâce de Dieu qui la construit. Mais il faut se garder de concevoir ces deux aspects, nous dit le Concile, comme deux réalités différentes.

L'Église institution ne peut être dissociée de l'Église corps mystique du Christ. Et « *Lumen Gentium* » souligne l'analogie entre les deux natures, divine et humaine, qui ne forment qu'un seul Christ, et les deux aspects, mystique et social de l'Église. Comme l'humanité du Christ est au service de sa divinité, ainsi c'est parce que l'Église est également humaine que le Corps mystique peut croître et se développer. Il n'y a donc sur terre qu'une seule Église dont nous affirmons dans le Credo l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. Cette Église, fondée sur Pierre, c'est dans la seule Église romaine qu'elle se trouve, nous dit le Concile, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui appartenant par don de Dieu à l'Église du Christ, orientent par eux-mêmes vers l'unité catholique.

L'Église poursuit donc son pèlerinage sur la terre à travers les « persécutions du monde et les consolations de Dieu ». Car épouse du Christ, elle doit être associée à Sa Passion et à Son mystère pascal. Mais tandis que le Christ n'a pas connu le péché, l'Église, elle, renferme des pécheurs dans son sein, c'est pourquoi elle est à la fois sainte et appelée à se purifier, poursuivant constamment son effort de pénitence et de renouvellement.